

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU CANTON DE CREULLY
MAIRIE DE THAON
14610**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 24 Novembre 2014 à 18 heures 00 minutes à la mairie de Thaon.

La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur FONTAINE Marc**.

Etaient Présents :

Messieurs **FONTAINE Marc** (Titulaire CDC Thue & Mue), **TOUYON François** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **DANIEL Jean Pierre** (Titulaire CDC Thue & Mue), **BONNAIRE Gérard** (Titulaire CDC Thue & Mue), **NICOLAS Philippe** (Titulaire CDC Thue & Mue), **GADOIS Christian** (Suppléant CDC Thue et Mue), **LE CANN Jean Louis** (Suppléant CDC Thue et Mue), **BAUDOIN François** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **HENRIO Lionel** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **DELAMARE David** (suppléant Bayeux Intercom), **GILOT Edmond** (Titulaire CDC Orival), **THOMAS Hubert** (Titulaire CDC Orival), **RICHARD Hervé** (Titulaire CDC Orival), **COUZIN Alain** (Titulaire CDC Orival), **GUERIN Daniel** (Titulaire CDC Orival),

Mesdames **SOLT Agnès** (Titulaire CDC Thue & Mue), **PARENT Cécile** (Titulaire CDC Thue & Mue), **JEANNE Angélique** (Titulaire CDC Orival), **MICHEL Annie** (Titulaire CDC Orival),

Absents Excusés :

Monsieur **LAFONT Michel** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **LE BOURGEOIS André** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **LANDEMAINE Jacques** (Titulaire CDC Thue & Mue), Madame **TRUELLE Pauline** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), Monsieur **LECLERC Denis** (Titulaire CDC Bayeux Intercom)

Absents non Excusés :

Madame **FIANT Patricia** (titulaire CDC Thue et Mue),
Monsieur **VICTOR Benoît** (titulaire CDC Thue et Mue)

Ordre du jour :

- Approbation du comité syndical du 13 octobre 2014
- Appel à projet national « territoires zéro gaspillage, zéro déchet »
- Achat de conteneurs individuels
- Décision modificative
- Site internet
- Sacs noirs pour production ponctuelle de déchets
- Emploi complémentaire pour mise en place du logiciel concernant la TEOMI
- Questions diverses

I - APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2014

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 13 Octobre 2014.

II – APPEL A PROJET NATIONAL « TERRITOIRES ZERO GASPILLAGES, ZERO DECHET »

Le SEROC a présenté le cahier des charges concernant l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » visant à gérer les déchets dans une logique d'optimisation et de proximité en termes de réduction, de collecte, de valorisation et d'élimination.

Le SEROC, déjà engagé avec ses adhérents dans un programme local de prévention des déchets et dans la mise en place d'actions partenariales destinées à sensibiliser les usagers dans l'amélioration du tri et de la réduction, souhaite candidater à cet appel à projet pour poursuivre la dynamique de progrès et surtout d'économie circulaire sur le territoire.

Suite à cette présentation, les membres du Conseil syndical du SIDOM de Creully s'engagent maintenant à soutenir la candidature du SEROC auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, pour devenir un « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » : il s'agit de poursuivre et développer la démarche engagée afin que les objectifs du Plan national de prévention et de gestion des déchets puissent être atteints.

Le SIDOM de Creully est prêt à mobiliser les moyens nécessaires dans la réalisation des actions prévues dans le projet, sur trois ans, et plus spécifiquement au regard de sa compétence Collecte des déchets ménagers et assimilés et des partenaires qu'il mobilisera.

Par ailleurs, les membres du Conseil syndical s'engagent à :

- Mettre en place la comptabilité analytique et saisir les données dans l'outil SINOE et remplir la matrice des coûts
- Etablir, diffuser un rapport annuel pédagogique sur le coût du service public de la collecte des déchets
- Mettre en œuvre une tarification incitative (TEOMI) à compter du 1^{er} janvier 2015
- Poursuivre les actions de communication et de promotion du tri et de la valorisation des déchets (Le label « Qualitri » a été attribué au SIDOM de Creully en 2011)
- Mener des actions de sensibilisation auprès de ses municipalités pour promouvoir l'exemplarité des collectivités
- Poursuivre les actions de prévention en développant la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les établissements scolaires

Le SIDOM a mis en place la redevance spéciale en 2014.

Le Comité Syndical approuve à 17 voix pour l'appel à projet, 1 abstention, 1 contre.

III – ACHAT DE CONTENEURS

Suite à une forte demande de conteneurs de 80 litres, une nouvelle commande est nécessaire. 630 conteneurs de 80 litres pour un montant de 15 876.00 € sont livrés cette semaine.

IV – DECISION MODIFICATIVE N°14-02

COMPTES DEPENSES

N°	DENOMINATION	RAISON	SOMMES
2188	Autres Immobilisations corporelles	Achat de conteneurs	8 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		8 000.00 €
678	Autres charges exceptionnelles		-8 000.00 €

COMPTES RECETTES

N°	DENOMINATION	RAISON	SOMMES
021	Virement de la section de fonctionnement		8 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 14.02
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

V – SITE INTERNET

La mise en ligne du site sera effectuée au 1^{er} mars 2015.

Début décembre, Madame JEANNE recevra une maquette qu'elle vous présentera.

VI – SACS NOIRS POUR PRODUCTION PONCTUELLE DE DECHETS

Le président rappelle les conclusions des échanges du précédent conseil.

Les difficultés des sommes dues par les usagers du recouvrement sont exposées.

A défaut de pouvoir mettre en place une procédure simple et consensuelle, le conseil décide de surseoir à toute décision.

VII – EMPLOI COMPLEMENTAIRE POUR MISE EN PLACE DU LOGICIEL CONCERNANT LA TEOMI

Monsieur le Président explique au Comité syndical que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter, Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face au travail de saisie dans le nouveau logiciel GESBAC, afin de mettre en place la TEOMI, sur les besoins des collectivités sur le périmètre du syndical

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe pour besoin occasionnel, à temps non complet (12 heures hebdomadaires) pour effectuer cette saisie,
- décide que la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints administratifs de 2^{ème} classe territoriaux de 2^{ème} classe, (échelle 3), indice brut 297, indice majoré 302,
- autorise le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 mois
- Ce contrat sera renouvelé en fonction des besoins

VIII – TEOM – Cas particuliers pour les Gîtes

IX – QUESTIONS DIVERSES

- **Quai de transfert** : Monsieur WILFRID Jean Marc, actuellement locataire d'une partie du terrain du quai de transfert souhaiterait l'acquérir. Après l'approbation du comité syndical, le syndicat se mettra en relation avec lui afin qu'il nous fasse une proposition financière.
- **TEOMI** : une réunion d'information se déroule le 27 novembre 2014 Au Ministère des finances à Paris afin de mettre en place la TEOMI avec la DGFIP de Caen.
- **Prime** : Madame Karine QUERE percevra une prime exceptionnelle de 500 € pour mise en place de la TEOMI

Le Président lève la séance à 21h15.

Thaon, le 25 novembre 2014.

Le Président,

Marc FONTAINE